

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 03 février 2017

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 27/01/2017

*L'an deux mille dix-sept et le trois février l'assemblée régulièrement  
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Norbert ETIENNE*

Présents : 32

Dont Présents non  
votants : 4

Représentés : 1

Votants: 29

Pour: 29

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BERRAUD, Roland BASCOUL, Bernard BOSCH, Claudine BOUSQUET, Francis BOUTES, Josian CABROL, Yvan CASSILI, Elisabeth DAUZAT, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Martine GIL, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Hedwige SOLA, Robert SOUQUE

**Représentés:** Philippe VIDAL par Marie-Pierre PONS

**Présents non votants :** Jean-Pierre BARTHES, Luc GUIRAUD, Alain MOULY, Bernard SALLETES

**Excusés:** Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Pierre POLARD, Catherine REBOUL

**Absents:**

### Objet: Election du Président

La séance d'aujourd'hui est consacrée à l'élection du Président et des membres du Bureau.

A partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du président, les fonctions de président sont assurées par le doyen d'âge (art. L.5211-9 du CGCT).

Le doyen d'âge procède à l'appel des nouveaux élus titulaires par rang d'âge, et à la lecture de la liste des délégués suppléants par rang d'âge également.

Délégués titulaires et suppléants désignés par les établissements publics de coopération intercommunale membres du syndicat mixte :

SOUS-PRÉFECTURE  
REÇU LE

14 FEV. 2017

SERVICE COURRIER

## Liste des nouveaux élus et délégués par rang d'âge

### Elus titulaires

1 Norbert ETIENNE	24/09/1941
2 Roland BASCOUL	18/11/1941
3 Bernard VIDAL	29/08/1943
4 Claudine BOUSQUET	25/06/1944
5 Kléber MESQUIDA	03/08/1945
6 Yves FRAISSE	10/04/1946
7 Jean ARCAS	15/12/1946
8 Gérard BARO	02/12/1947
9 Jean-Pierre BERRAUD	09/04/1948
10 Yvan CASSILI	26/08/1950
11 Daniel GALTIER	06/12/1951
12 Yves ROBIN	08/12/1951
13 Bernard BOSC	16/01/1952
14 Francis BOUTES	23/04/1952
15 Marie-Aline EDO	18/12/1952
16 Martine OLMOS	13/08/1953
17 Josian CABROL	03/07/1955
18 Catherine REBOUL	27/03/1956
19 Marie PASSIEUX	04/05/1956
20 Jean-Noël BADENAS	24/12/1956
21 Jean-Luc FALIP	14/02/1958
22 Martine GIL	16/09/1958
23 Elisabeth DAUZAT	22/12/1959
24 Marie-Pierre PONS	12/06/1961
25 Luc SALLES	19/04/1962
26 Hedwige SOLA	18/10/1962
27 Sylvie QUEROL	30/07/1963
28 Philippe VIDAL	01/12/1963
29 Christophe MORGO	28/02/1965
30 Jean-Christophe PETIT	27/10/1968
31 Pierre POLARD	16/10/1971
32 Vincent GAUDY	12/01/1973
33 Julie GARCIN-SAUDO	13/08/1977
34 Audrey IMBERT	27/09/1978

### Délégués suppléants

1 Louis VILLARET	24/08/1939
2 Anne-Marie CAUVY	06/02/1943
3 Bernard SALLETES	10/09/1947
4 Claude BARRAL	19/10/1947
5 Alain MOULY	17/03/1948
6 Franck LIGNON	16/04/1948
7 Jean-Louis LAFAURIE	16/06/1948
8 Philippe TAILLAND	26/01/1949
9 Alain SICILIANO	08/02/1949
10 Michel SALLES	02/12/1949
11 Jean-Pierre BARTHES	27/05/1950
12 Francis BARSSE	23/10/1950
13 Gérard GLEIZES	21/01/1951
14 René CAUQUIL	01/03/1952
15 Guy ROUCAYROL	11/04/1952
16 Robert SOUQUE	04/06/1952
17 Jean-Marie MILHAU	23/08/1952
18 Yvon PELLET	22/09/1952
19 Dominique NURIT	26/09/1955
20 Michel KINDIG	24/10/1955
21 Pierre BARDY	28/07/1956
22 Michel FARENC	24/12/1956
23 Bernadette VIGNON	28/06/1957
24 Pierre BOULDOIRE	28/08/1957
25 Sylvie PRADELLE	31/01/1958
26 Bernard ROUANET	18/05/1959
27 Claudine VASSAS MEJRI	01/02/1961
28 Marylène FAIVRE	09/10/1961
29 Nicole MORERE	31/01/1962
30 Françoise PLANET	09/06/1962
31 Luc GUIRAUD	09/05/1965
32 Renaud CALVAT	15/07/1970
33 Jérôme ROGER	19/10/1970
34 Isabelle GIL	22/11/1975

Vérification du quorum.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Le Président déclare installé dans leurs fonctions de membres du Comité Syndical les élus figurant sur les listes dont il vient d'être donné lecture.

Il convient maintenant de désigner un conseiller titulaire en tant que secrétaire de séance. Le Président propose, selon l'usage, la candidature du benjamin de l'assemblée, qui est en l'occurrence : Julie GARCIN-SAUDO

Le comité syndical procède aux opérations de vote, à bulletin secret, pour l'élection du Président.

Il convient de désigner deux scrutateurs. Le Président propose au comité syndical le « vice-doyen » et le « vice-benjamin ».

**SOUS-PREFECTURE**  
REÇU LE

14 FEV. 2017

**SERVICE COURRIER**

Messieurs Roland BASCOUL et Jean-Christophe PETIT avec l'accord du Président sont désignés scrutateurs.

Conformément aux articles : L.2124-4, L.2124-7, L.2122-8, L.5211-8, L.2122-9, L.2122-5 et L.2122-6 du Code Général de Collectivités Territoriales auxquels renvoient les articles L.5211-1 et L.5211-2 dudit code, le comité syndical procède à l'élection du Président, et le doyen d'âge appelle maintenant les candidats à se faire connaître.

### 1- APPEL A CANDIDATURES

Il est fait appel à candidatures :  
Une seule candidature est proposée :  
M. Jean ARCAS

Le Président invite chaque membre du Comité Syndical, à l'appel de son nom, à mettre, dans l'urne son bulletin de vote (écrit sur papier blanc).

Il demande au secrétaire de procéder à l'appel.

### 2- OPERATIONS DE VOTE DU PRESIDENT

Les scrutateurs vont procéder au dépouillement en utilisant les feuilles de dépouillement.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29  
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 00  
Nombre de suffrages exprimés : 29  
Majorité absolue : 18

Ont obtenu :

M. Jean ARCAS ; 29 voix

M. Jean ARCAS ayant obtenu la majorité absolue au 1er tour de scrutin est proclamé Président et immédiatement installé.

Le doyen d'âge l'invite donc à présider la suite de la séance.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Pons-de-Thomières le 03 février 2017

Le Président,

Jean ARCAS



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 13/02/2017  
et publié ou notifié  
le 13/02/2017

SOMME DE BREVETURE  
REÇU LE

14 FEV. 2017

SERVICE COURRIER

